

SERVICES TECHNIQUES
FB/PB/GF/TB
DECISION N°25-10224

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales,

VU, le 23éme alinéa dudit article,

CONSIDERANT l'appel à projets de la Préfecture de Seine-et-Marne au titre de la DSIL 2025,

CONSIDERANT les projets d'investissement programmés par la commune de Villeparisis, se composant d'une action majeure, en l'espèce la construction d'un nouveau Conservatoire de Musique et de Danse,

CONSIDERANT le montant estimé, en phase avant-projet définitif, des travaux de construction du Conservatoire à hauteur de 7 779 203,00 € HT,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans le cadre de ce dispositif afin de bénéficier d'un soutien financier pour la réalisation de l'opération précitée,

DECIDE

Article 1:

Sollicite une subvention de 400 000€ au titre de la DSIL 2025, ou toute autre subvention auprès de l'Etat, soit une subvention à hauteur de 5% du coût total du projet

Article 2:

Que la dépense ainsi envisagée a fait l'objet d'une inscription au budget communal de l'exercice concerné.

Article 3:

S'engage à faire part de cette décision lors de la séance délibérative du prochain Conseil Municipal

077-217705144-20250117-25_10224-AU Date de télétransmission : 17/01/2025 Date de réception préfecture : 17/01/2025

Article 4:

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Villeparisis, le 17 janvier 2025

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 077-217705144-20250117-25_10224-AU Date de télétransmission : 17/01/2025 Date de réception préfecture : 17/01/2025